

Image not found or type unknown



Conjoint de francais /carte de resident

Par **oumi24**, le **21/11/2012** à **12:51**

Bonjour;rnPeut on refuser une première demande de carte de résident en tant que conjoint de francais, marié depuis avril 2008, entré en France en septembre 2008 avec un CDI en décembre 2008, examen de francais reussi car il ne parle pas très bien francais,il se debrouille mais pour eux pas trop. On vient de recevoir un courrier de refus d'obtention.rnMerci.

Par **AlexanderVas95**, le **22/11/2012** à **22:53**

Bonjour,rnSi vous nous dites déjà, pour quel motif votre mari a reçu un OQTF?

Par **haabdel**, le **24/11/2012** à **08:37**

oui moi aussi mariée avec un résidant en france ,depuis six ans je n'arrive pas à rejoindre mon mom mari ,que doit-on faire svp?Actuellement,je suis dans un pays de mghreb et lui est en France.je demande une aimable intervention d'un juriste pour m'éclairer mes droits en lui transmettant mes remerciements anticipés,parceque l'affaire a mis beaucoup de temps mais en vain .je maitrise parfaitement la langue française.veuillez m'indiquez les institutions compétentes à qui je peux m'adresser.

Par **amajuris**, le **24/11/2012** à **09:34**

bjr,rvotre mari a du faire une demande de regroupement familial.rnpour satisfaire cette demande, il faut remplir certaines conditions.rnvotre mari a-t-il fait cette demande et quels sont les motifs du refus ?rnvoir ce lien:rn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11166.xhtml>rn